



Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le **25 MAI 2023**

ID : 001-210101796-20230523-202318A-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de l'AIN
Mairie de GRIÈGES

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18
" " en exercice : 18
" " qui ont pris part à la délibération 13

Convocation du Conseil Municipal le : 16 mai 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRIEGES

**SÉANCE du 23 MAI 2023
2023 / 18**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois du mois de mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. BONNOT Jean-Jacques, M. CHARVET Thierry, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, Mme GREMY Annick, M. LAMPS Arnaud, M. PACCOUD Christian, M. BOUQUET Frédéric, M. LORIN Christian, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine.

Excusés : M. CUERQ Raymond, Mme PALLOT Irène, Mme HULEUX Cindy, Mme MERLE Fabienne, M. DURAND Paul

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE MARCHÉ DE VOIRIE

Les travaux de voirie programmés sur l'exercice 2023 ont fait l'objet d'un appel d'offre et 3 entreprises ont répondu de manière fructueuse. Les critères de choix de l'offre prévus au règlement de la consultation sont : prix pondéré à 60% et valeur technique de l'offre pondérée à 40%.

Le récapitulatif est le suivant :

Entreprise	Montant H.T.	Montant T.T.C.	Classement
DE GATA – Charnay-les-Mâcon	56 848.70	68 218.44	1
SOCAFL – Pont-de-Veyle	61 159.80	73 391.76	4
Pascal GUINOT – Romanèche-Thorins	69 402.80	83 283.36	3

Il ressort de l'analyse que l'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise DE GATA pour un montant de 56 848.70 € HT soit 68 218.44 € TTC.

Annick GREMY
Mairie de GRIEGES



Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le **25 MAI 2023**

ID : 001-210101796-20230523-202318A-DE

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont prévus au budget communal 2023, article 2151.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'attribution du marché des travaux de voirie de l'exercice à l'entreprise pour un montant de 56 848.70 € HT soit 68 218.44 € TTC et

AUTORISE Madame le Maire à signer ledit marché.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Le Maire,
Annick GRÉMY